ETUDE HISTORIQUE POUR LE PLAN URBANISTIQUE DE LA ZONE PROTEGÉE DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL DE TÂRGU JIU

Resumé

ELABORATOR:

conf.dr.arh. Sergiu Nistor

August 2013

8. RESUMÉ DE L'ÉTUDE

L'Ensemble monumental « Voie des Héros » a été inscrit en 1993 sur la Liste tentative afin d'être inscrit dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

- L'ensemble a été créé par Brancusi en 1937-38, à la commande de la présidente de la Ligue Nationale des Femmes Roumaines du département de Gorj, Aréthie G. Tătărescu, pour remémorer le sacrifice des héros de la première guerre mondiale. Les sculptures ont été emplacées le long d'un axe orienté, réalisé par la municipalité et dénommé, à ce même moment, *Calea Eroilor – La Voie des Héros*.
- L'ensemble comprend la *Table du Silence* et ses 12 chaises, l'*Allée des chaises*, avec ses 30 chaises carrées et les 2 bancs et la *Porte du Baiser*, toutes situées dans le Jardin public de la ville, datant du milieu du XIX^{e} siècle et réaménagé par le paysagiste Friederich Rebhuhn au moment des interventions de Brancusi. La « Voie des Héros » part du jardin, à l'Ouest de la ville et se termine, à l'Est de la ville, avec la *Colonne sans Fin*, autour de laquelle un second parc a été aménagé par le même paysagiste (1937).
- La restauration des œuvres de Brancusi, ainsi que l'aménagement paysager des deux parcs ont été réalisés, entre 2000 et 2004, par le Ministère de la Culture et des Cultes de Roumanie et par la Mairie de Târgu Jiu, avec le support de la Banque Mondiale et du World Monuments Fund.

L'étude historique présentée ici précède l'actualisation du Plan d'urbanisme et le règlement de la Zone Construite Protégée engendrée par l'ensemble monumental créé par Constantin Brancusi à Târgu Jiu, en Roumanie[21].

Le but de l'étude est d'assurer la protection des valeurs culturelles exceptionnelles portées par l'ensemble monumental de Brancusi et, en même temps, d'établir les conditionnements d'ordre historique, architectural et urbain pour le développement durable du territoire protégé.

La fructification du potentiel amené par la possible inscription dans la Liste du Patrimoine Mondial – la reconnaissance de la valeur universelle des œuvres créées par Brancusi à Târgu Jiu – nécessite un cadre réglementaire ferme, justifié historiquement.

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

- L'identification des aires de manifestation de la valeur universelle du bien proposé pour l'inscription, dans le but de protéger l'intégrité et l'authenticité de l'œuvre de Constantin Brancusi, en conformité avec les précisions des articles Art. 99, 100 et 102 du WHC-OP 2012 et, par voie de conséquence, la proposition de délimitation de la Zone de protection du bien (zone tampon) en conformité avec les articles 103-105 du WHC-OG 2012 ;

[21] *Plan d'urbanisme Zonal de la Zone Construite Protégée « L'ensemble* Calea Eroilor *»,* Târgu Jiu, Roumanie (le plan intègre le Règlement Urbanistique). Document d'urbanisme approuvé en 1994, en processus de modification.

- L'identification des valeurs historiques, architecturales, urbanistiques, mémorielles et symboliques et l'identification de leurs supports physiques (architecturaux, urbains ou paysagers) qui forment la zone qui a servi d'emplacement pour les œuvres monumentales ainsi que ses alentours et qui nécessitent une protection d'ordre urbanistique (de manière à compléter l'effort de protection et de mise en valeur des œuvres de Brancusi).
- Apporter des propositions de reglementation des interventions au bâtiments vue leur dimension culturelle evalué par l'étude.

L'étude assure le respect des normes relatives à l'inscription au patrimoine mondial *(Convention du Patrimoine Mondial – 1972, Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial)* ainsi que des prescriptions comprises dans la législation Roumaine, nottament les Lois 422-2001, 350-2001 et l'Ordre ministériel OMTCT 562-2003.

La réglementation des activités ainsi que celle des interventions, sollicitées par le Plan de gestion du site en correspondance avec le statut potentiel de site inscrit au patrimoine mondial se fera, selon la loi Roumaine, par l'institution d'une Zone historique protégée, catégorie juridique adéquate qui se superpose à celle de Zone de protection du bien au titre des monuments historiques (abords, zone tampon).

Les régimes juridiques des monuments historiques (monuments, ensembles et sites), des Zones de protection des monuments historiques susdits ainsi que les servitudes induites par l'institution de la Zone historique protégée (1995) vont coexister.

La réévaluation législative, méthodique, opérationnelle de la protection du bien et de ses abords, nécessaire par rapport au moment d'élaboration du document d'urbanisme concernant la Zone historique protégée, assure l'adéquation du plan d'urbanisme actualisé au cadre normatif et réglementaire actuel au plan national, aux Orientations émanées par l'UNESCO et aux bonnes pratiques dans le domaine patrimonial. En conséquence, le plan actualisé contiendra une mise en conformité autant des catégories opérationnelles que du régime de protection des immeubles, le nouveau régime entrant en vigueur après le processus d'approbation du modificatif du plan.

Processus urbains significatifs au niveau de la ville

L'étude historique comprend la mise en évidence des processus de développement urbain, significatifs pour la compréhension du territoire étudié, qui ont engendré les valeurs de patrimoine bâti.

La ville médiévale, développée suivant l'axe structurant Nord-Sud constitué par la rivière Jiu, avait – comme noyaux urbains, à la fin du XVIII^{e} siècle, les églises des Saints Apôtres Pierre et Paul (1747), des Saints Empereurs (1772) et du Saint Nicolas (1795), toutes trois construites initialement en bois et rebâties en mur au début du XIX^{e} siècle. Une quatrième église, des Saints Voévodes, a produit, à la fin du même XVIII^{e} siècle, une concentration des constructions le long des deux rues principales *(Vocia Jiului,* aujourd'hui *Victoriei* et *Catedrala,* aujourd'hui *Tudor Vladimirescu)* Le reste du territoire urbain, délimité au Nord par le *Canal du Hodinău* et s'étalant, au Sud, au-delà de l'actuelle rue *Siret,* reste rural, dispersé jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, les parcelles bâties alternant avec des parcelles de culture. En même temps, le développement Ouest-Est de la ville a été limité naturellement par la rivière de Jiu (en tirant profit de son reculement vers l'Ouest) et, vers l'Est, par la colline *Obrejia*.

À partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, la ville devient tributaire aux opérations urbanistiques ; les fruits de ces opérations se feront voir , progressivement, à partir de la fin du siècle et durant la première moitié du

siècle suivant : à la fin du XIX^e siècle vont être percées les rues ou boulevards *C. A. Rosetti* (aujourd'hui *C. Brancusi*), *I.C. Brătianu* (aujourd'hui *Republicii*), *Alexandru (Ioan) Cuza, Basarab* (aujourd'hui *30 Decembrie*), *Țepeş Vodă* (aujourd'hui *Ana Ipătescu*), *M. Bravu* (aujourd'hui *1 Decembrie*).

Par la suite, la ville se développera vers le Sud et vers le Nord où, dans l'entre-deux-guerres vont être tracées les schémas viaires de deux lotissements périphériques, les quartiers *Obreja* et *St. Nicolas*, situés à la limite du canal collecteur aménagé (aujourd'hui, la rue *Tuşnad*) :

L'ensemble monumental réalisé par Brancusi apparaît comme une bonne opportunité pour la réalisation d'un projet visé depuis longtemps par la municipalité : le développement de la ville vers l'Est, vers la zone des casernes et des anciennes foires. Effectivement, en allant de l'Ouest (près de la rivière, lieu de bataille et lieu de martyre) vers l'Est (zone haute de la ville, lieu d'emplacement des casernes), la « Voie des Héros » traverse le Jardin public préexistant, le tissu ancien de la ville (dont la vieille église des Saints Apôtres Pierre et Paul a été rebâtie et intégrée à l'axe au moment des interventions de Brancusi) et, au bout, au-delà de la voie ferrée contournant la zone habitée, dans le territoire de l'ancienne Foire du Foin, aboutit à la Colonne sans Fin, autour de laquelle le parc moderne – le *Parc de la Colonne* – a été créé.

Après la seconde guerre mondiale, la ville évolue, d'une manière moins évidente, toujours vers le Nord ; ce n'est que dans les années 1970-1980 que le projet de « systématisation » du centre-ville va substituer au tissu ancien à valeur fonctionnelle, architecturale et historique, le nouvel ordre des immeubles socialistes.

Opérations urbanistiques importantes des derniers 150 ans dans la ville de Târgu Jiu

- L'assainissement des berges de la rivière *Jiu* ; l'aménagement (1852/1853) du *Parc Stirbei-Belvedere* (le *Jardin public*, ensuite dénommé *Parc des Héros*, *Parc C. Brancusi*) ;
- La liaison de la ville à la voie ferrée (1888), la construction de la gare (1889) et le percement du *Boulevard I.C. Brătianu* ;
- La construction du *Pont « de Fer »* (1895), la construction des digues de la rivière (1899), le percement du *Boulevard C. A. Rosetti* (début du XX^e siècle), aboutissant à la liaison entre le centre traditionnel et le Jardin Public ;
- Le prolongement de la ligne de voie ferrée *Craiova – Târgu Jiu* vers *Bumbeşti Jiu* (1916) et, par conséquence, la traversée de la ville par cette voie ;
- La régularisation de la rivière *Hodinău,* affluent du *Jiu* ;
- La création des quartiers du Nord ;
- Le prolongement de la rue *Săftoiu* et la réalisation de la *Voie des Héros*, avec l'emplacement de l'ensemble monumental de Brancusi (1937-1938), la liquidation des foires et du marché hebdomadaires situés à l'Est de la ville ;
- La « systématisation » du centre commercial, la disparition de la rue *Victoriei* et sa transformation en place (1977-1982) ;
- L'aménagement de la rivière Jiu sur le secteur *Turceni – Târgu Jiu* (1985-1989), ayant conduit à la modification du paysage adjacent au Jardin Public (Parc C. Brancusi), par la création du plan d'eau et de l'île (9 ha).

La zone historique, les « Zones Historiques de Référence » (ZHR) et les valeurs du patrimoine bâti au niveau de la ville

La *zone historique* de la ville représente le territoire de concentration significative des valeurs historiques de la ville, en relation organique avec les valeurs du patrimoine naturel et le relief caractéristique. Elles sont exprimées par la trame viaire, par le parcellaire, par les fonctions urbaines et par les constructions historiques. La limite de cette concentration – la zone historique de la ville de Târgu Jiu – est formée par la limite Nord du Jardin Public et par les axes des rues *Traian*, *Général Christian Tell*, *Ioan C. Popilian*, *Tudor Vladimirescu*, la voie ferrée, les rues *Alexandru Ioan Cuza* et *Republicii* (jusqu'à la gare), *1 Decembrie 1918*, *Luncilor*, *14 Octombrie* et la rue *Unirii* (jusqu'au pont sur le Jiu), continuant avec l'Allée de la Digue qui contourne le Jardin Public.

Cette zone a été divisée en ZHR qui, chacune, représente un territoire homogène par sa constitution et par son évolution, en termes de tissu urbain et de fonctions urbaines. Cette catégorie opérationnelle permet l'institution de réglementations unitaires, adaptées aux spécificités historiques des différents territoires urbains, raison pour laquelle l'étape de la définition des ZHR représente une étape méthodologique essentielle au niveau de la ville.

Le *centre historique* – ZHR 1 – est la partie de la zone historique constituée par l'emplacement originaire de la ville, où se concentrent les valeurs historiques telles que le caractère fonctionnel central (commerce, cultes, administration), les manifestations fortes de la vie urbaine (processions, rassemblements de population), la densité du réseau viaire, du parcellaire et des constructions les plus anciennes dont le rôle symbolique est majeur. En plus par rapport aux trois composants majeurs (la *Table du Silence*, l'*Allée des Chaises*, la *Porte du Baiser*) des quatre qui constituent l'ensemble de Brancusi, un nombre important de monuments historiques sont présents dans le centre historique : trois ont une très grande valeur culturelle.

La ZHR 2 représente le territoire développé à partir de la fin du XIXe siècle, en liaison avec la construction de la gare et de la voie ferrée, sur des terres anciennement occupées par des jardins, traversées par les deux bras du *Hodinău* et limitées vers l'Ouest les villages avoisinants *Romăneşti, Dăneşti, Petreşti* et *Vărsături.*

La ZHR 3 représente le territoire développé au Nord du *Hodinău* à partir de la fin du XIX^{e} siècle, dont le développement planifié vers l'Est de l'entre-deux-guerres a été continué ultérieurement. Cette zone a comme repère majeur la *Colonne sans Fin* et de son parc, aboutissement du parcours symbolique de la *Voie des Héros* qui lie le territoire au centre-ville.

Les ZHR se distinguent par des différences de densité du réseau viaire, de type de trajet et d'alignement des rues, ainsi que par la modalité de constitution du parcellaire. Même si une partie de ces éléments distinctifs a été rasée par les opérations urbaines de la seconde moitié du XX^{e} siècle, restent visibles les caractéristiques du tissu ancien – grande densité du viaire et du parcellaire, alignements courts (ZHR &), auxquels s'ajoutent ceux, plus longs, des boulevards modernes (ZHR 1), opérations de rectification du viaire préexistant et parcellaire « de transition » (ZHR 2), trame viaire et parcellaire moderne et régulier (ZHR 3).

La Zone Construite Protégée (ZCP) « Calea Eroilor » – engendrée par l'ensemble monumental créé par Constantin Brancusi – comprend, vers l'Ouest, la plus grande partie de la ZHR 1 et, vers l'Est, des parties de la ZHR 2 et 3 [voir le plan P6]. Elle comprend la Zone de protection de l'Ensemble monumental (zone tampon), sujette aux réglementations spéciales.

Les « Sous Zones Historiques de Référence » (SHR)

L'analyse historique multi-critérielle a montré l'existence, à l'intérieur de chaque ZHR, d'une série d'éléments spécifiques qui se constituent en base de délimitation des SHR, en partant de la genèse et de l'évolution des activités humaines ainsi que des fonctions urbaines développées, manifestées dans le territoire au niveau du tissu urbain et notamment au niveau du mode d'occupation des sols.

La grande variété interne du tissu urbain, ainsi que la grande variété des valeurs portées par ce tissu – valeurs d'ordre historique, architectural, urbanistique, paysager, symbolique et fonctionnel –, conduisent à la délimitation de neuf SHR dans un territoire relativement restreint (de 95,6 hectares).

Il est à supposer que les réglementations unitaires introduites dans le territoire de la ZCP vont, dans la durée, transformer les caractéristiques du territoire pour aboutir à la constitution future d'une zone spécifique. Mentionnons que les interventions des années 1937-1938, en ayant engendré le développement vers l'Est de la ville, en liant sur la direction Ouest-Est les différentes parties de la ville, représentent une contribution essentielle au développement urbain de Târgu Jiu apporté par l'emplacement des œuvres de Brancusi.

N. B. L'étude distingue, pour chaque SHR délimitée à l'intérieur du territoire de la ZCP « Calea Eroilor », les catégories de valeurs et les manifestations concrètes de ces valeurs (tissu urbain, caractéristiques spatiales et configuratives du tissu). De même, l'étude précise les types d'intervention nécessaires en vue de la protection et de la conservation. Il est à mentionner que le territoire compris dans la Zone de protection de l'Ensemble monumental (zone tampon) est traité à part au niveau de chaque SHR, afin d'y corréler les réglementations spéciales à celles spécifiques.

Le rapport entre les conclusions de l'étude historique et la réglementation urbanistique, dans le sens de la protection des valeurs du patrimoine bâti

Les recommandations concernant l'utilisation des terrains ont comme objectif la fructification du potentiel du territoire en étude, tout en signalant les tendances qui devront être prises en considération et, dans une certaine mesure, accentuées.

Le développement de la ville a suivi les voies de communication entre les villes voisines *Râmnicu Vâlcea* et *Cerneți/Turnu Severin* et, également, le cours de la rivière *Jiu*. Ce fait a conduit à ce que sur les voies principales de la ville – l'ancienne rue *Victoriei* et les actuelles rues *Traian* et *Tudor Vladimirescu* – le tissu urbain soit dense, de type commercial, le régime des constructions étant fermé ou quasi-fermé. La présence de la rivière, avec ses méandres, au fond des lots de la rue *Victoriei* a perpétué la présence des jardins côté rivière, alors que les habitations et le commerces se situaient côté rue (plan Specht, 1791).

Entre les deux voies commerciales et de de communication, les bâtiments ont été placés vers le centre de la parcelle, disposant d'une cour vers la rue et, souvent, d'un jardin ample. Les parcelles situées dans l'équerre des rues commerciales ont des trois ou quatre façades, ainsi que des volumes plus amples (plan de 1877).

Les images conservées de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle montrent une différence entre le nombre des niveaux des bâtiments situées sur les rues commerciales (généralement deux) et celui des bâtiments situés à l'intérieur de l'équerre, limités à un seul niveau.

Durant la même période, un grand nombre de bâtiments publics (lycées, palais administratif, hôpital, gare) est édifié, sans respecter le parcellaire traditionnel, ce qui a conduit à l'apparition de types urbains nouveaux, par remembrement de parcelles, orientation différente par rapport à la rue, occupation différente.

La commande d'Aréthie Tătărescu, annoblie par l'intervention de Brancusi a généré plus qu'une rue, mais un espace de développement moderne de la ville, sur des parcelles de grandes dimensions permettant la construction confortable de villas et de fonctions publiques. Cette nouvelle dimension a offert un renouveau qui garde, même aujourd'hui, son potentiel : une chance pour la ville de Târgu Jiu qui se doit d'être fructifiée.

Dispositions concernant la Zone Construite Protégée (ZCP) « Calea Eroilor »

Le territoire de la ZCP délimitée en 1994 a une surface de 108,0 hectares. Du point de vue de la protection, on distingue, à l'intérieur, le *périmètre bien proposé pour inscription dans la Liste du patrimoine mondial* et sa *Zone de protection* (zone tampon) qui, ensemble, ont une surface de 60,1 hectares (55,6% de la ZCP) ainsi que le *territoire protégé extérieur à la Zone de protection du bien*, mesurant 47,9 hectares (44,4% de la ZCP).

Dans ce résumé, nous allons insister sur les dispositions concernant les deux premières catégories, en faisant la liaison avec la division en ZHR et SHR, qui constitue un second plan de référence, guidant la définition des règles d'urbanisme liées à la spécificité urbaine.

1. *Dispositions concernant le périmètre du bien proposé pour inscription dans la Liste du patrimoine mondial*

   Les œuvres de Brancusi sont situées dans les deux parcs : dans le Jardin public autant que dans le Parc de la Colonne. Dans ces deux parcs ainsi que le long de l'axe monumental, les terrains support des sculptures et ceux du voisinage immédiat on le rôle de mettre en valeur les sculptures, de diriger les accès et de guider les perspectives en vue d'optimiser la perception des œuvres de Brancusi, tout en conservant les traits essentiels de l'aménagement premier contrôlé par l'auteur.

   Le bien a une surface totale de 9974 mc. dont la sperficie de l'ensemble du Jardin Public est de 3856 mc et la superficie du bien place dans le Parc de la Colonne est de 6118 mc ; ses limites sont précisées dans Fig. 2 et 3, page 7 de l'etude.

   Les activités permises, ainsi que celles interdites sont inscrites dans l'*Obligation d'utilisation du monument historique*[22], dans le *Plan de gestion et de protection*[23] du site et vont être précisées par le Règlement qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme en modification.

   Le mode d'utilisation des sols, les aménagements paysagers et urbanistiques permis suivent les principes suivants :

   - Protection et soutien de la perspective directe et axiale, dans les deux parcs;
   - L'utilisation du relief (digue, pentes) et de la végétation pour former le cadre des œuvres et pour éviter le blocage de la perspective vers les œuvres ;
   - L'interdiction de construire sur les terrains support, dans les deux parcs (périmètre proposé pour inscription dans la Liste du patrimoine mondial);
   - L'interdiction des aménagements provisoires dans le même périmètre.

[22] Document élaboré par le Ministère en charge de la Culture, par effet de la Loi 422-2001.
[23] Document qui fait partie du Dossier d'inscription.

2. *Dispositions concernant la Zone de protection du bien proposé pour inscription dans la Liste du patrimoine mondial (zone tampon)*

La Zone de protection a une surface de 60,1 ha, dont 0,3 sont couverts par la voie ferrée; ses limites sont précisées dans le plan ZP 1.

La délimitation de la ZP a suivi les principes suivants :

- L'intégration des surfaces entières des deux parcs aménagés ou réaménagés en 1937-1938, où les œuvres de Brancusi ont été placées ;
- L'intégration de l'axe de la *Voie des Héros*, composant structurant de l'ensemble et créé au même moment, ainsi que des parcelles situées des deux côtés de l'axe ;
- À la limite vers l'Ouest de l'ensemble, l'intégration du Pont de fer ainsi que le cadre de la rivière Jiu, lieu de la bataille qui a conduit à l'emplacement de l'ensemble monumental et a sa fonction mémoriale ;
- L'intégration du tissu urbain commercial préservé après des opérations urbanistiques de destruction de l'ancienne ville, datant des années 1977-1982, témoin du cadre urbain du moment de la création de l'axe.

  Le territoire de la ZP se situe dur les deux rives du Jiu : 57,0 ha (94,8%) rive gauche et 3,1 ha (5,2%) rive droite. Le bilan du territoire de la ZP, comprenant le périmètre du bien proposé pour inscription, met en évidence :
  - 9,56 ha (15,9%) occupés par les circulations (rues et places) ;
  - 0,30 ha (0,5%) occupés par la voie ferrée ;
  - 9,40 ha (15,6%) plans d'eau ;
  - 14,7 ha (24,5%) parcs : *Parc C. Brancusi – Jardin public* – 9,9 ha ; *Parc de la Colonne* – 4,6 ha ; *Parc Arethia Tatarascu* - 0,2 ha ;
  - 26.14 ha (43,5%) cours et constructions

  Le territoire couvert par les immeubles couverts au titre des monuments, ensembles et sites historiques représente 21,2 ha (35,3% du territoire de la Zone de protection).

Le mode d'utilisation des sols, les aménagements paysagers et urbanistiques permis suivent les principes suivants :

- Protection et soutien de la perspective directe et axiale le long de la *Voie des Héros*, pour accentuer son identité par rapport à l'espace urbain traversé ;
- Réglementation et implémentation de solution d'aménagement paysager unitaires le long de l'axe (pavement, plantations, mobilier urbain, éclairage, signalétique) ;
- Contrôle des fronts de rue, en vue d'assurer un rapport visuel subordonné à la perspective axiale sur les différents segments de l'axe ;
- Préservation de l'unité en diversité le long de l'axe, par la conservation des caractéristiques des sous-zones traversées et la prise en considération de ces caractéristiques dans la réglementation urbanistique ;
- Réglementation de l'utilisation sustenable des sols, pour des fonctions urbaines diverses mais compatibles avec l'ensemble monumental, les flux touristiques existants et envisagés et la vie courante des riverains (résidents) ;

- Prise en considération de la Zone de protection comme territoire-partie de la ville, sans produire des ruptures au niveau du tissu urbain aux niveaux de la destination des terrains et de la circulation, en soutenant la liaison carrossable entre sa partie de l'Est et celle de l'Ouest, avec une perméabilité à la circulation Nord-Sud, tout en favorisant la circulation piétonne.

La Zone de protection de l'ensemble est composée par 8 SHR ; les prescriptions urbanistiques suivent les principes définis plus haut, tout en prenant en considération les spécificités de chaque sous-zone en ce qui concerne les interventions permises et les règles qui définissent la construction (volumes, toiture, matériaux etc.) :

- *La sous-zone du Jardin public (SHR I-8)*, où les interventions de réhabilitation des constructions et des plantations existantes sont permises et où les constructions nouvelles sont interdites ;
- *La sous-zone qui traverse la place Victoriei, jusqu'à la rue Magheru (SHR I-7bz)*, où sont permises les interventions de réhabilitation des bâtiments existants ainsi que du pavement, du mobilier urbain, des constructions et des plantations ; les interventions auront pour objectif de raffermir l'identité de l'axe par rapport à l'espace large de la place, aux moyens du piment, des plantations, du mobilier urbain, de l'éclairage ;
- *La sous-zone de la Voie des Héros, entre le Boulevard C. Brancusi et la place Victoriei (SHR I-1, I-1B), la sous-zone entre les rues Magheru et 16 Noiembrie (SHR I-6bz ; SHR I-2bz), la sous-zone de la place de l'église des Saints Apôtres Pierre et Paul (SIR I-2bz), la sous-zone entre les rues Mărăşeşti, Gh. Tătărăscu et Calea Bucureşti (SIR III-3bz),* où sont permises :
  - les interventions de maintien (restauration, conservation, consolidation, réhabilitation) des immeubles classés monuments historiques ou protégés par le plan d'urbanisme (suite à l'identification, par l'étude, des bâtiments à valeur culturelle) ;
  - Les interventions d'entretien ou de remplacement des bâtiments des immeubles non classés et sans valeur culturelle ;
  - Les interventions de construction nouvelle sur certaines parcelles :
  - La réhabilitation du pavement, du mobilier urbain, des plantations, en vue de renforcer l'identité de l'axe de la Voie des Héros et, d'une manière complémentaire, dans l'ensemble du territoire.
- *La sous-zone du Parc de la Colonne (SHR III-9)*, où les interventions de réhabilitation des constructions et des plantations existantes sont permises et où il y a nécessité d'interventions de correction au niveau des constructions provisoires ou permanentes de l'intérieur du parc ;
- *La sous-zone adjacente au Jardin public sur son côté Nord (SHR III-5)*, où il y a nécessité d'interventions de correction au niveau des constructions industrielles et militaires, ainsi que des plantations massives en vue de reduire l'impact visuel de ces constructions pour la Colonne sans Fin.

3. Dispositions concernant le territoire protégé extérieur à la Zone de protection du bien

Le territoire extérieur est réglementé d'une manière similaire, sur la base des SHR établies et de leurs caractéristiques.

La gestion de l'Ensemble monumental « Voie des Héros » de Târgu Jiu prévoit l'utilisation du plan d'urbanisme concernant la Zone Construite Protégée comme base réglementaire du développement cohérent par rapport aux valeurs d'ordre historique, urbanistique, mémorial, symbolique et paysager contenues par le bien proposé pour inscription ainsi que par les éléments adjacents, autant dans sa zone de protection et dans son territoire de référence. Dans ce sens, la ZCP se constitue en outil de protection urbanistique du bien proposé pour inscription dans la Liste du patrimoine mondial, annexe au *Plan de gestion et de protection du bien*. Ce dernier comprend, en complémentarité, une suite d'actions nécessaires, dérivées des conclusions de l'étude historique et urbanistique de la ZCP.

PLAN URBANISTIC ZONAL

ANSAMBLU MONUMENTAL "CALEA EROILOR"

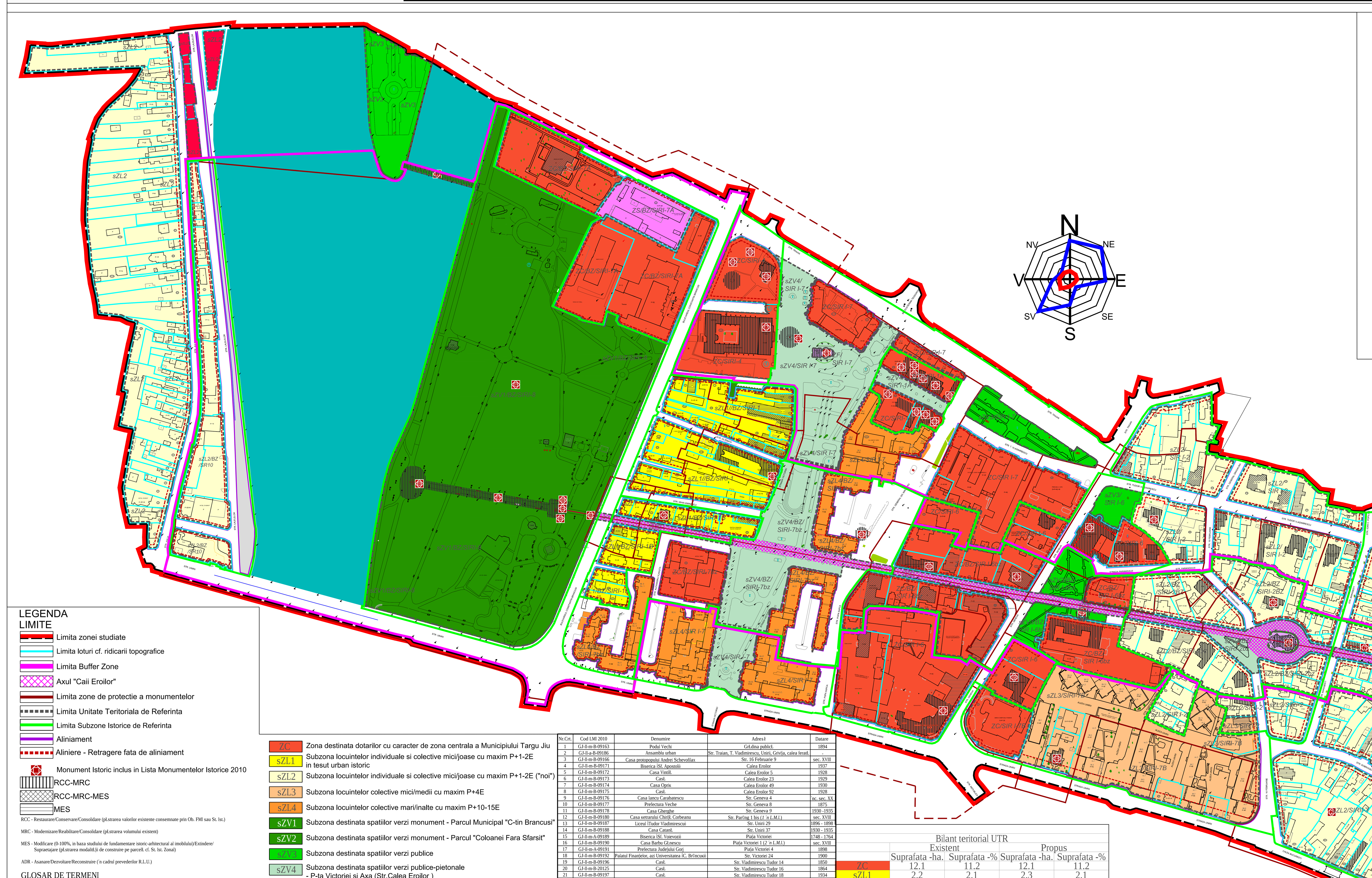

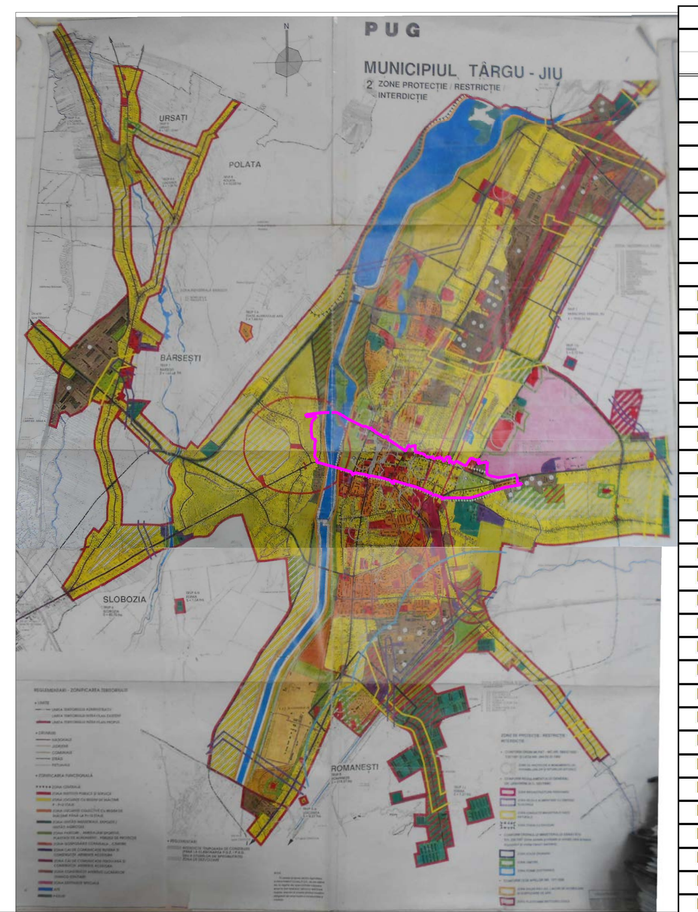

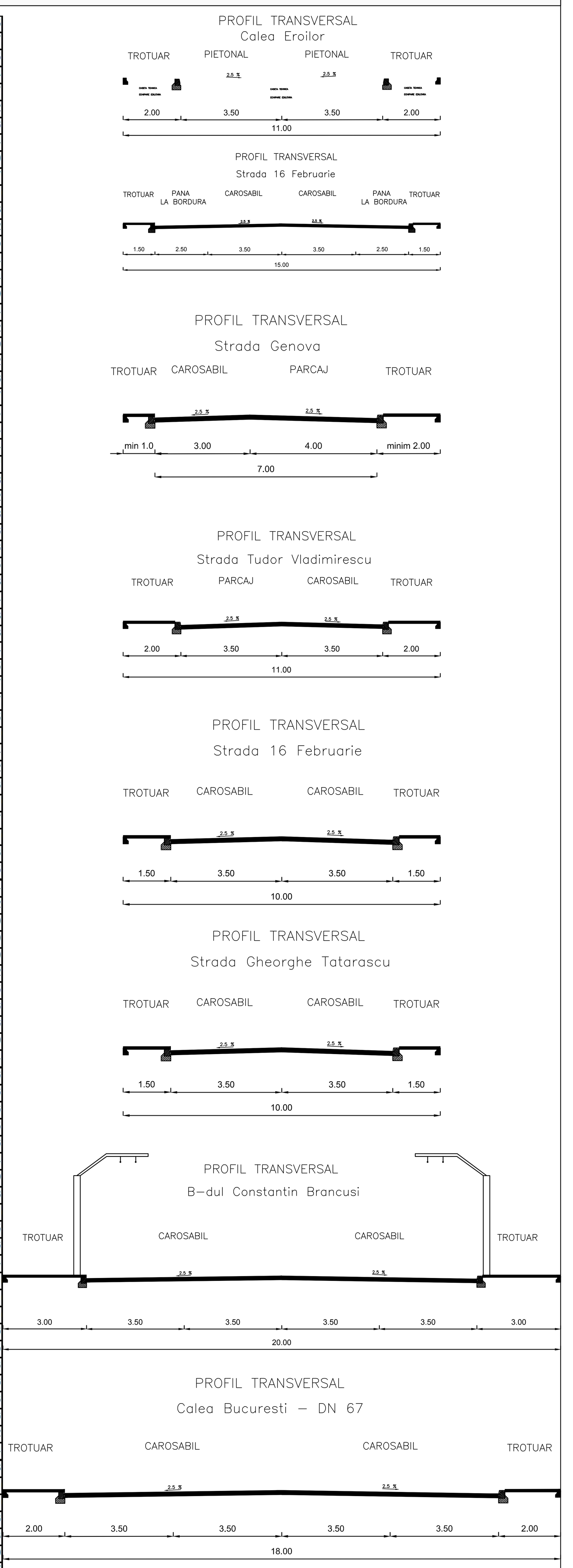

LEGENDA

LIMITE

- Limita zonei studiate
- Limita loturi cf. ridicarii topografice
- Limita Buffer Zone
- Axul "Caii Eroilor"
- Limita zone de protectie a monumentelor
- Limita Unitate Teritoriala de Referinta
- Limita Subzone Istorice de Referinta
- Aliniament
- Aliniere - Retragere fata de aliniament
- Monument Istoric inclus in Lista Monumentelor Istorice 2010
- RCC-MRC
- RCC-MRC-MES
- MES

RCC - Restaurare/Conservare/Consolidare (pŁstrarea valorilor existente consemnate prin Ob. FMI sau St. Ist.)

MRC - Modernizare/Reabilitare/Consolidare (pŁstrarea volumului existent)

MES - Modificare (0-100%, in baza studiului de fundamentare istoric-arhitectural al imobilului)/Extindere/ Supraetajare (pŁstrarea modalitŁŞii de construire pe parcelŁ cf. St. Ist. Zonal)

ADR - Asanare/Dezvoltare/Reconstruire (´n cadrul prevederilor R.L.U.)

GLOSAR DE TERMENI

Restaurare: pŁstrarea кi punerea ´n valoare a caracteristicilor istorice кi arhitecturale ale construcŞiei, cu documentaŞii elaborate de specialiкti кi cu avizele de specialitate.

Conservare: menŞinerea stŁrii fizice corespunzŁtoare construcŞiei кi pŁrŞilor sale componente, ´n cf. cu documentaŞiile elaborate de specialiкti.

Consolidare: ´mbunŁtŁŞirea capacitŁŞii structurale, ´n cf. cu legislaŞia specificŁ.

Modernizare: intervenŞie de ´nlocuire a echipamentelor кi finisajelor construcŞiei ´n vederea creкterii functionalitŁŞii sau ´mbunŁtŁŞirii aspectului lor.

Reabilitare: intervenŞie de compartimentare/recompartimentare, amenajare sau construire de elemente suplimentare ´n cadrul volumului existent al clŁdirii, ´n vederea adaptŁrii sale la o nouŁ funcŞiune sau utilizare, ori la o performanŞŁ superioarŁ ´n utilizarea prezentŁ.

Modificare: schimbare a caracteristicilor constructive ale clŁdirii, ce se traduc ´n diferenŞe de aspect, volumetrie кi pot lua forma fie a extinderilor (creкterea suprafeŞei ocupate la sol), fie a supraetajŁrilor, fie a schimbŁrilor componentelor faŞadei sau ale anvelopantei.

Asanare: desfiinŞare a construcŞiilor parazitare, nocive, ´n vederea lŁsŁrii terenului liber pentru amenajŁri sau plantaŞii.

Dezvoltare: construire pe teren liber.

Reconstruire: ridicarea unei noi construcŞii pe un teren eliberat de construcŞii.

Zone

- ZC — Zona destinata dotarilor cu caracter de zona centrala a Municipiului Targu Jiu
- sZL1 — Subzona locuintelor individuale si colective mici/joase cu maxim P+1-2E in tesut urban istoric
- sZL2 — Subzona locuintelor individuale si colective mici/joase cu maxim P+1-2E ("noi")
- sZL3 — Subzona locuintelor colective mici/medii cu maxim P+4E
- sZL4 — Subzona locuintelor colective mari/inalte cu maxim P+10-15E
- sZV1 — Subzona destinata spatiilor verzi monument - Parcul Municipal "C-tin Brancusi"
- sZV2 — Subzona destinata spatiilor verzi monument - Parcul "Coloanei Fara Sfarsit"
- sZV3 — Subzona destinata spatiilor verzi publice
- sZV4 — Subzona destinata spatiilor verzi publice-pietonale - P-ta Victoriei si Axa (Str.Calea Eroilor)
- Subzona destinata transportului rutier/pietonal
- sZT2 — Subzona destinata trtansportului feroviar
- ZF — Zona destinata dotarilor de cult
- ZA — Zona destinata dotarilor industriale
- ZS — Zona cu destinatie speciala
- Suprafete apa

Nr.Crt.	Cod LMI 2010	Denumire	AdresŁ	Datare
1	GJ-II-m-B-09163	Podul Vechi	GrŁdina publicŁ	1894
2	GJ-II-a-B-09186	Ansamblu urban	Str. Traian, T. Vladimirescu, Unirii, GriviŞa, calea feratŁ	-
3	GJ-II-m-B-09166	Casa protopopului Andrei Schevofilax	Str. 16 Februarie 9	sec. XVIII
4	GJ-II-m-B-09171	Biserica ÂSf. Apostoliò	Calea Eroilor	1937
5	GJ-II-m-B-09172	Casa VintilŁ	Calea Eroilor 5	1928
6	GJ-II-m-B-09173	CasŁ	Calea Eroilor 23	1929
7	GJ-II-m-B-09174	Casa Oprк	Calea Eroilor 49	1930
8	GJ-II-m-B-09175	CasŁ	Calea Eroilor 92	1928
9	GJ-II-m-B-09176	Casa Iancu Carabatescu	Str. Geneva 4	´nc. sec. XX
10	GJ-II-m-B-09177	Prefectura Veche	Str. Geneva 8	1875
11	GJ-II-m-B-09178	Casa Gherghe	Str. Geneva 9	1930 -1935
12	GJ-II-m-B-09180	Casa кetrarului ChiriŞŁ Corbeanu	Str. Par©ng 1 bis (1 ´n L.M.I.)	sec. XVIII
13	GJ-II-m-B-09187	Liceul ÂTudor Vladimirescuò	Str. Unirii 29	1896 - 1898
14	GJ-II-m-B-09188	Casa CatanŁ	Str. Unirii 37	1930 - 1935
15	GJ-II-m-A-09189	Biserica ÂSf. Voievoziò	PiaŞa Victoriei	1748 - 1764
16	GJ-II-m-B-09190	Casa Barbu GŁnescu	PiaŞa Victoriei 1 (2 ´n L.M.I.)	sec. XVIII
17	GJ-II-m-A-09191	Prefectura JudeŞului Gorj	PiaŞa Victoriei 4	1898
18	GJ-II-m-B-09192	Palatul FinanŞelor, azi Universitatea ÂC. Br©ncuкiò	Str. Victoriei 24	1900
19	GJ-II-m-B-09196	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 14	1850
20	GJ-II-m-B-20125	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 16	1864
21	GJ-II-m-B-09197	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 18	1934
22	GJ-II-m-B-21126	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 20	1912
23	GJ-II-m-B-09198	Casa GŁvŁnescu	Str. Vladimirescu Tudor 25	1934
24	GJ-II-m-B-09199	Casa Miloкescu	Str. Vladimirescu Tudor 27	1910
25	GJ-II-m-B-09200	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 29	1893
26	GJ-II-m-B-09201	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 31	1893
27	GJ-II-m-B-09202	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 33	1926
28	GJ-II-m-B-09203	CasŁ	Str. Vladimirescu Tudor 37	1912
29	GJ-II-m-B-09204	Casa Dimitrie MŁldŁrescu	Str. Vladimirescu Tudor 36	sec. XVIII
30	GJ-III-s-B-09164	Parcul Coloanei fŁrŁ sf©rкit	Calea Eroilor, delimitat de strŁzile: T. Vladimirescu, Calea Bucureкti кi Gh. TŁtŁrŁscu	sec. XX
31	GJ-III-s-B-09463	GrŁdina PublicŁ (care adŁposteкte operele lui Br©ncuкi)	Calea Eroilor, delimitatŁ de Jiu, Bd. C. Br©ncuкi кi Str. Unirii	-
32	GJ-III-a-A-09465	Ansamblul monumental ÂCalea Eroilorò, realizat de Constantin Br©ncuкi	Calea Eroilor, ´ntre GrŁdina PublicŁ кi Parcul Coloanei	1937 - 1938
33	GJ-III-m-A-09465.01	Coloana fŁrŁ sf©rкit	Parcul Coloanei fŁrŁ sf©rкit	1937 - 1938
34	GJ-III-m-A-09465.02	Poarta sŁrutului	Calea Eroilor ´n GrŁdina PublicŁ	1937 - 1938
35	GJ-III-m-A-09465.03	Masa tŁcerii cu 12 scaune rotunde	Calea Eroilor ´n GrŁdina PublicŁ	1937 - 1938
36	GJ-III-m-A-09465.04	DouŁ bŁnci de piatrŁ	Calea Eroilor ´n GrŁdina PublicŁ	1937 - 1938
37	GJ-III-m-A-09465.05	30 scaune pŁtrate	Calea Eroilor ´n GrŁdina PublicŁ	1937 - 1938
38	GJ-III-m-A-09465.06	Masa rotundŁ	´n curtea casei GŁnescu	-
39	GJ-III-m-B-09466	Bustul istoricului Alexandru кtefulescu	Calea Eroilor 32 (13 ´n L.M.I.)	1940
40	GJ-III-m-B-09467	Monumentul Generalului Gh. Magheru	Str. Magheru Gheorghe, general 3	1972
41	GJ-III-m-B-09469	Mausoleul eroinei Ecaterina Teodoroiu	PiaŞa RevoluŞiei	1933
42	GJ-III-m-B-09470	Mesele de piatrŁ aranjate de Constantin Br©ncuкi	PiaŞa RevoluŞiei 1 (2 ´n L.M.I.)	1938

Bilant teritorial UTR

	Existent		Propus	
	Suprafata -ha.	Suprafata -%	Suprafata -ha.	Suprafata -%
ZC	12.1	11.2	12.1	11.2
sZL1	2.2	2.1	2.3	2.1
sZL2	28	26.3	28	26.3
sZL3	2.7	2.5	2.7	2.5
sZL4	2.3	2.	2.2	2
sZV1	9.9	9.1	9.9	9.1
sZV2	4.7	4.2	4.6	4.2
sZV3	1.6	1.4	1.6	1.4.
sZV4	2.8	2.6	3	2.7
	24.5	22.8	24.5	22.8
sZT2	0.1	0.2	0.1	0.1
ZF	0.4	0.3	0.4	0.3
ZA	2.1	1.8	2	1.8
ZS	2.2	2	2.2	2
Ape	12.4	11.5	12.4	11.5
Total	108	100	108	100

Coordonate Limita Buffer Zone

UNIVERSITATEA DE ARHITECTURA SI URBANISM "ION MINCU" - BUCURESTI
CENTRUL DE CERCETARE, PROIECTARE, EXPERTIZA SI CONSULTING

TITLU PROIECT: SERVICII DE URBANISM CU CARACTERIZAREA ZONEI "ANSAMBLULUI MONUMENTAL CALEA EROILOR" SI A RELAȚIEI ACESTEIA CU LOCALITATEA		BENEFICIAR: PRIMARIA MUNICIPIULUI TIRGU JIU			CONTRACT Nr.UAUIM-CCPEC 6/2013 Nr.PM Tg.Jiu 223/20.06.2013
DIRECTOR TEHNIC C.C.P.E.C.	Ec. Daniela RACU	SCARA 1: 2000	SPECIALITATEA: URBANISM		FAZA: PUZ
SEF PROIECT COMPLEX	Prof. dr. arh. Florin MACHEDON				
SEF PROIECT SPECIALITATE	Urb.Diana GRIGORE				
PROIECTAT/REDACTAT	Arh.Octavian CAZACU				
	Arh.Ana-Maria MACHEDON	DATA iulie 2013	TITLU PLANSA: REGLEMENTARI URBANISTICE		NR.PLANSA 2.0
	Urb.Irina PIRVU				
	Urb.Catalin PAPA				
	Arh.Bogdan ISPAS				
VERIFICAT	Prof. dr. arh. Florin MACHEDON				